

- 2 - 2023/1892 - Délégation d'exploitation en affermage du marché de plein air et de la halle couverte - Rapport année 2021
- 3 - 2023/1947 - Délégation de service public du marché hebdomadaire - Avenant n° 3 avec la société "les fils de Madame Géraud"
- 4 - 2023/1932 - Acceptation de don à la commune de Commentry
- 5 - 2023/1940 - Débat d'orientation budgétaire
- 6 - 2023/1936 - Demande de subvention pour le poste de manager de commerce à mi-temps à commentry
- 7 - 2023/1941 - Ouverture du budget annexe Transport non assujetti à la TVA
- 8 - 2023/1942 - Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'Ecole de Musique de Commentry et l'Ecole du Bourbonnais
- 9 - 2023/1949 - Actualisation de la tarification des services municipaux
- 10 - 2023/1946 - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis
- 11 - 2023/1943 - Travaux - Candidature appel à projet Feder 2022 "accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes"
- 12 - 2023/1948 - Dénomination de bâtiments publics : Ecole maternelle Anne Sylvestre et Ecole maternelle Marie Curie
- 13 - 2023/1938 - Marché 2022-02-01 - Aménagement de voirie rue Jean Jacques Rousseau - Avenant n° 1
- 14 - 2023/1935 - Marché 2017-14 d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Avenant n° 5
- 15 - 2023/1939 - Cession des parcelles AO 57 et AO 681 sises lieu-dit : les Pourrats
- 16 - 2023/1937 - Convention UDAAR 2023
- 17 - 2023/1945 - Demande de subvention pour le club house du stade synthétique auprès du Fonds d'Aide au Football amateur
- 18 - 2023/1950 - Convention de partenariat - Gestion du réseau de sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires
- 19 - 2023/1944 - Convention de mise à disposition entre la Commune de Commentry et le CCAS
- 20 - 2023/1951 - Motion contre le projet de carte scolaire 2023 - 2024 dans l'Allier

21 - 2023/1952 - Vœu contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative pour 2023, portant réforme de la retraite

Communications du Maire

Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Mandats de vote

.1 Délibération 2023/1934

- Compte rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétence

PREND ACTE

2 Délibération 2023/1892

- Délégation d'exploitation en affermage du marché de plein air et de la halle couverte - Rapport année 2021

PREND ACTE

3 Délibération 2023/1947

- Délégation de service public du marché hebdomadaire - Avenant n° 3 avec la société "les fils de Madame Géraud"

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

4 Délibération 2023/1932

- Acceptation de don à la commune de Commentry

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

5 Délibération 2023/1940

- Débat d'orientation budgétaire

A été débattu à l'unanimité

Monsieur Riboulet : Nous observons que ce débat d'orientation budgétaire n'est qu'une façade avec des ratios et des données qui pourraient laisser à penser à une certaine stabilité. Derrière ce document, il y a un effet de ciseaux, c'est la diminution du fonds de roulement et l'augmentation de la dette tant en capital qu'en frais financiers. Le fonds de roulement sur 2023 est de l'ordre de 3,7 millions comparé à 2020 où nous étions à 5 millions. L'année 2020 est le bilan de la dernière mandature, c'est le compte administratif de la dernière élection qui reflète le bilan laissé par la mandature précédente. Pour être plus précis, il faudrait retraiter les restes à réaliser de l'année en cours sur 2020. Vous annoncez six millions en 2024 mais nous n'y sommes pas encore. Ce que nous constatons c'est que depuis que vous avez repris la gestion de la Commune, la trésorerie diminue ; vous pouvez faire croire que le budget est équilibré et que les effets de ciseaux sont maîtrisés mais en réalité vous avez recours à la trésorerie laissée par vos prédécesseurs. Sans le recours à l'emprunt de deux millions cinq, vous ne pourriez pas équilibrer les dépenses d'investissement et apporter des projets nouveaux. Dans les faits, la Commune s'endette et s'appauvrit.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas la même lecture. Je pense qu'il est facile de dire que vous aviez laissé cinq millions de fonds de roulement mais il restait beaucoup de travaux à faire notamment la toiture de l'église, le beffroi, le balcon qui oscille de sept centimètres, la toiture des gymnases, la réparation de la nacelle, les ampoules du stade, les sanitaires. Il est facile de nous dire que nous empruntons deux millions cinq quand vous, à une époque plus favorable, vous avez emprunté cinq millions.

Monsieur Riboulet : Vous avez raison de parler du Beffroi, des toitures des gymnases car ces travaux étaient dans les rapports budgétaires de la mandature précédente. Personne n'a jamais nié les besoins d'investissements budgétaires supplémentaires à faire. Du temps de notre mandature, les budgets étaient présentés selon le principe de l'annualité et de l'équilibre de l'annualité, ils s'inscrivaient en parfait équilibre recettes et dépenses sur l'année. Vous êtes le premier depuis fort longtemps à devoir pratiquer l'affectation anticipée des résultats et de prendre dans le fonds de roulement pour équilibrer l'année. Vous avez pratiqué cette façon de faire dès votre premier budget. Ce fonds de roulement était la marque de la

gestion budgétaire de Commentry depuis Monsieur Guy Formet c'est-à-dire de 1995 à 2020, cette précaution de garder le besoin de fonds de roulement au-delà des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. Commentry a un budget global d'une ville avoisinant les 9 000 habitants. Commentry a beaucoup plus de services en régie, beaucoup plus de services au sens large mais également plus de fragilité budgétaire. Egalement, Commentry a plus de la moitié de ses dépenses de fonctionnement qui sont liées aux dépenses de personnel. Nous avons vécu des baisses de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) drastiques. Il y a quelques années, il était annoncé que l'Etat allait ponctionner sur nos autres recettes pour pallier à une DGF négative. Depuis 2013, la DGF était en constante diminution mais cela semble se stabiliser. Sous notre mandature, nous avons vécu un million de recettes en moins sur quatre années. Les économies ne couvraient pas la perte de recettes subie. C'est notre rôle d'être dans une opposition et de vous alerter quand vous prenez des risques majeurs. Il ne reste que le levier du foncier bâti pour éventuellement rééquilibrer mais à Commentry nous avons déjà un foncier bâti très élevé.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle qu'avec les précédents mandats il y avait deux budgets puisqu'il y avait un budget supplémentaire qui n'existe plus maintenant.

Monsieur Riboulet : Il y a toujours eu un budget supplémentaire c'est seulement une technique.

Monsieur le Maire : En procédant comme nous avons choisi de le faire, cela nous permet d'avoir une meilleure maîtrise du budget. Vous parlez de lever l'impôt parce quand nous parlons de faire payer la scolarité des enfants extérieurs à la Commune par les Communes elles-mêmes, nous n'y êtes pas favorables. Vous dites que vous avez eu une baisse de DGF d'un million sur quatre années c'est grave parce que c'est vous, nous avons eu un million de dépenses supplémentaires dues à la hausse de l'énergie, de l'inflation.

Monsieur Riboulet : Il y a toujours un budget supplémentaire, ce n'est pas parce que vous équilibrez le budget primitif avec l'affectation du résultat qu'il n'y a pas de budget supplémentaire. On ne connaît l'excédent de fin d'exercice de clôture qu'au moment où l'on a voté le compte de gestion et le compte administratif. C'est beaucoup plus facile à gérer quand on n'équilibre pas son budget sur les recettes et dépenses de l'année et que l'on se permet d'aller chercher la marge de manœuvre dans le fonds de caisse. Nous pouvons juste espérer qu'une partie est conjoncturelle notamment les coûts d'énergie. Les augmentations d'énergie sont purement spéculatives, elles sont la conséquence d'une indexation technique et administrative et pas d'une réalité du coût de production de l'énergie. Dans un contexte d'inflation, il vaut mieux que nos agents soient mieux rémunérés car le point d'indice ne baissera pas. Sur la scolarité, il faut rappeler que lors des fermetures de classe, Commentry, en baisse démographique, était content de récupérer les élèves des autres communes et de ne pas demander le remboursement aux communes cela paraissait normal. A l'heure actuelle, il est difficile aux petites communes de rembourser les frais de scolarité. De plus, vous avez abrogé le tarif pour la Pléiade pour les extérieurs alors que le coût de fonctionnement de la Pléiade avoisine les 500 000 Euros. Le choix d'aller à la Médiathèque ou ailleurs est complètement libre par rapport à la scolarité des enfants qui relève des contraintes sociales des parents. Nous assumons notre choix de ne pas faire payer les communes dont les enfants sont scolarisés à Commentry.

M. Jardonnet : Sur la scolarité, les parents qui font le choix de scolariser leurs enfants à Commentry où une dérogation est acceptée, nous ne demandons pas de remboursements par la Commune résidente.

Monsieur le Maire : Par exemple, Malicorne, nous ne pouvons pas demander le remboursement à cette commune puisqu'elle dispose d'une école. En opposition, la commune de Montluçon me demande un remboursement pour un élève résidant à Commentry mais allant en école spécialisée,

or, à Commentry, je n'ai pas ce type d'enseignement. Par conséquent, dans ces conditions je rembourse les frais à la commune de Montluçon. Nous parlons de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de communes qui perçoivent des dotations pour payer la scolarité de leurs enfants et qui laissent cela à la charge de Commentry et là je ne l'accepte pas. Il est demandé 1 000 Euros par élève.

Monsieur Riboulet : Vous êtes bien en dessous du coût en analytique, le coût d'un enfant dans une école de Commentry est de l'ordre de 3 000 Euros. Quand j'étais Maire, j'avais demandé cette analyse aux services.

M. Jardonnet : Nous n'avons rien trouvé dans les archives.

Monsieur Riboulet : Si vous ne m'aviez pas supprimé ma boîte mail mairie à mon nom, je pourrais vous retrouver les échanges avec les services. Pour le coût analytique, vous rajoutez au coût de fonctionnement de l'école, le personnel communal, l'éducateur sportif, les professeurs de l'Ecole de musique, la médiathèque intervenant auprès des enfants.

Monsieur le Maire : Quand vous calculez la scolarité des enfants, vous ne pouvez pas tout comptabiliser mais vous ne l'avez pas fait. Nous nous rapprochons des services de l'Etat pour établir le calcul. Quant à la Pléiade, nous ne sommes pas sur le fait que les extérieurs paient davantage mais politiquement nous avons estimé que la culture n'était pas un bien comme les autres, par conséquent nous avons accordé la gratuité à la Pléiade.

Monsieur Spaccaverri : Je suis très surpris, Monsieur le premier adjoint, sur votre position concernant les travaux de l'Ecole de Musique. Sur un article du journal « La Montagne » paru en février 2020 concernant le projet que nous avons d'agrandir l'Agora, je vous cite : « nous pouvons estimer le projet à 2 millions d'Euros, nous n'aurons pas le budget en parallèle pour financer le projet « cœur de ville », l'entretien des bâtiments communaux et les dotations aux associations. ». Vous étiez inquiet car le taux d'épargne dépassait les 8 % et vous dénonciez des perspectives budgétaires qui ne vous permettaient pas de pratiquer l'optimisme. Pour ce qui est des dotations aux associations, nous savons ce qu'il en est puisque vous avez réduit de beaucoup ces dernières. Je voudrais savoir qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis à ce point car nous sommes sur un projet de 3,3 millions d'Euros et vous annoncez des subventions dont vous n'êtes pas certains alors que notre projet était acté pour 1,5 millions de subventions.

Monsieur Verge : Vous arrosiez les associations avec l'argent public. Je vous signale qu'il y a eu un rapport de la Cour des Comptes à ce sujet. La salle de spectacle que vous programmiez aurait coûté combien ?

Monsieur le Maire : Je vous signale que le soutien aux associations n'est pas que financier. Quant aux coûts engendrés par la salle de spectacle, vous auriez pu envisager des travaux sur l'Ecole de musique. Avec un million de charges supplémentaires subies cette année, je me demande comment vous auriez pu faire pour régler les affaires de la Commune. Pour l'Ecole de musique, nous ne créons pas quelque chose de supplémentaire mais nous rénovons un bâtiment qui n'a jamais été rénové.

Monsieur Riboulet : J'apporterai une précision dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, notamment sur les fonds de concours et fonds de logements sociaux de la Communauté de Communes. Les fonds de concours sont effectivement plafonnés à 6 000 euros par voie et par Commune. Il ne faudrait pas croire que des millions d'Euros en moins sur les fonds de concours viennent freiner les investissements de Commentry. Les aides aux logements sociaux existent toujours, elles sont sorties des dispositifs des fonds de concours et désormais elles sont votées projet par projet, au

cas par cas contrairement à ce que vous avez écrit dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Ces aides étaient versées au bénéfice du bailleur social qui produisait les logements sociaux et non au bénéfice du budget communal.

Monsieur le Maire : Pourquoi avez-vous enlevé le fait que cela ne soit plus systématique ?

Monsieur Riboulet : Auparavant à la Communauté de commune, les fonds de concours avaient deux niveaux de communes : inférieur à 1000 habitants et supérieur à 1 000 habitants. Les Communes faisant partie de la Communauté de Communes et selon la strate de population ne bénéficiaient pas des mêmes fonds de concours. Le logement social et la production de logement social rentraient dans la logique des fonds de concours afin de produire des logements sociaux. Ces logements sociaux ne sont pas portés par le budget communal.

Monsieur le Maire : Quand le bailleur social perd des financements, il se retourne vers la Commune.

Monsieur Riboulet : Le bailleur social dont vous parlez, a eu une perte de recettes ayant pour cause des délais non respectés. Nous avons remis une rigueur budgétaire afin que soient effectués les travaux dans un délai d'un an et demi.

6 Délibération 2023/1936

- Demande de subvention pour le poste de manager de commerce à mi-temps à Commentry

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

7 Délibération 2023/1941

- Ouverture du budget annexe Transport non assujetti à la TVA

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur Riboulet : Au dernier conseil municipal, vous avez supprimé ce budget. Je vous avais demandé si vous étiez certain de vouloir le supprimer. Vous m'aviez répondu qu'il n'y avait plus rien à dépenser ou à encaisser sur ce budget. Je pense que la dernière fois nous aurions mieux fait de le transformer en budget non assujetti TVA.

Monsieur le Maire : Vous vouliez maintenir ce budget mais vous étiez incapable de nous dire pourquoi. Nous voulions le supprimer mais c'est la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui nous a demandé de le maintenir.

8 Délibération 2023/1942

- Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'Ecole de Musique de Commentry et l'Ecole du Bourbonnais

Vote sur l'Ecole du Bourbonnais :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Vote sur l'Ecole de musique :

POUR : 21

CONTRE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur Riboulet : Nous demandons un vote par partition en demandant à voter d'une façon distincte l'autorisation de programme de l'Ecole de musique et l'autorisation de programme de l'Ecole du Bourbonnais. Nous ne voterons pas pour celle de l'Ecole de musique. Ce rapport traduit les conséquences d'une posture politique celle d'être contre un projet d'extension que nous avons porté à l'Agora soit une salle de spectacle. Nous devons soumettre ce projet au référendum local. Nous avons ficelé un projet qui avait les meilleurs financements et aujourd'hui nous avons la double démonstration. D'abord le montant de ce projet à la date où nous l'avons laissé, était chiffré à 2 962 000 Euros en solution de base et 3 194 000 Euros avec l'ensemble des prestations supplémentaires en prenant en compte les rideaux de scène sur un périmètre bien plus important que le périmètre que vous portez à l'heure actuelle. Votre projet est moins important mais à un coût plus élevé. Le projet de notre équipe correspondant aux besoins de l'Ecole de musique tant en terme de capacité à répéter et à se produire. Vous avez tué un projet qui était subventionné à plus de 60 % et nous attendons de voir avec votre projet à quel taux de subvention vous allez arriver. J'attends de voir sur les 3 360 000 Euros de votre projet ce qui restera à la Commune en autofinancement. Nous sommes inquiets car vous aviez sollicité le dispositif du Département sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt des grands projets. Vous auriez pu avoir des subventions conséquentes sauf que le projet n'a pas été présenté dans les délais, vous avez dû renoncer à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle Monsieur Riboulet qu'en 2020 vous avez perdu les élections. Le débat, je vous l'ai proposé en 2020 et vous l'avez refusé. Les Commentryens n'ont pas voulu de salle de spectacle.

Monsieur Riboulet : Ce sujet a été un sujet majeur et clivant de la campagne municipale de 2020. Nous avançons que si nous étions élus nous le soumettions au référendum local. Vous étiez contre ce projet. Est-ce qu'en 2020 quand vous avez fait campagne, vous avez annoncé avec la même clarté aux Commentryennes et aux Commentryens que vous alliez lancer un projet de 3 360 000 Euros pour rénover l'Ecole de musique ? Avez-vous vérifié qu'il y avait l'assentiment des Commentryens pour engager la Commune dans un projet aussi élevé ? Je vous demande de faire un référendum local afin de vérifier si les Commentryens sont favorables à ce projet.

Monsieur le Maire : Nous avons toujours déclaré que nous allions engager des travaux sur l'existant de l'Ecole de musique et pas de se créer des besoins supplémentaires.

9 Délibération 2023/1949

- Actualisation de la tarification des services municipaux

POUR : 21

CONTRE : 0

*ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE
POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)*

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

10 Délibération 2023/1946

- Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

11 Délibération 2023/1943

- Travaux - Candidature appel à projet Feder 2022 "accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes"

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

12 Délibération 2023/1948

- Dénomination de bâtiments publics : Ecole maternelle Anne Sylvestre et Ecole maternelle Marie Curie

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

13 Délibération 2023/1938

- Marché 2022-02-01 - Aménagement de voirie rue Jean Jacques Rousseau - Avenant n° 1

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

14 Délibération 2023/1935

- Marché 2017-14 d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Avenant n° 5

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

15 Délibération 2023/1939

- Cession des parcelles AO 57 et AO 681 sises lieu-dit : les Pourrats

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

16 Délibération 2023/1937

- Convention UDAAR 2023

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

17 Délibération 2023/1945

- Demande de subvention pour le club house du stade synthétique auprès du Fonds d'Aide au Football amateur

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18 Délibération 2023/1950

- Convention de partenariat - Gestion du réseau de sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

19 Délibération 2023/1944

- Convention de mise à disposition entre la Commune de Commentry et le CCAS

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

20 Délibération 2023/1951

- Motion contre le projet de carte scolaire 2023 - 2024 dans l'Allier

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

21 Délibération 2023/1952

- Vœu contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative pour 2023, portant réforme de la retraite

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 02 mars 2023 à 20 h 00

Le Maire,



Sylvain BOURDIER



Le (ou la) Secrétaire,



Stéphanie BODEAU

Communications du Maire

> Les préinscriptions scolaires, pour l'entrée en maternelle, la première inscription en CP et quel que soit le niveau, pour toute première inscription dans une école de Commentry auront lieu au Guichet Famille, 33, Rue Lavoisier, du lundi 20 au samedi 25 mars :

- le lundi : de 8h30 à 12h,
- le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- le samedi SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT entre 8h30 et 12h.

> Jusqu'au 1^{er} avril, la Pléiade accueille l'exposition de Véronique Guicheret. Elle qualifie elle-même ses créations de « broderie végétale », elle assemble et tresse des matières naturelles (bois, chanvre, etc.) pour donner vie à des sculptures inspirées du monde animal et de la culture amérindienne. Cette exposition est en partenariat avec la fondation Le Pal Nature.

> De vendredi à dimanche, au théâtre Alphonse Thivrier, a lieu la sixième édition des Théâtrales, organisée par le Foyer Culturel de Commentry, qui propose au public pendant ces trois jours de découvrir la diversité et le dynamisme du théâtre amateur de notre région. Premier spectacle, vendredi à

20h30, « Si ça va bravo » par le théâtre Jour et Nuit Clermont-Ferrand. Pass tous spectacles 12€ - Tarif unitaire par spectacle : 7€ - gratuit pour les -12 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

> A partir du 11 mars, la fête foraine de printemps s'installera place du 14 Juillet. Elle se clôturera le dimanche 26 mars avec le carnaval, à partir de 14h, départ de l'Agora.

> Le samedi 18 mars à 9h, la Ville commémorera le 152ème anniversaire de la Commune de Paris en mettant à l'honneur Auguste Blanqui. Rendez-vous est donc donné rue Blanqui à tous ceux qui le souhaitent.

> Nous attendons les Trompettes de Lyon en concert à l'Agora le 24 mars, et il y aura durant le mois deux séances de cinéma au Théâtre, le 22 mars avec « Un homme heureux » et la semaine prochaine, avec le dernier Astérix de Guillaume Canet, mercredi 8.

> Je vous informe que nous avons obtenu le Label « Terre de Jeux » dans le cadre des JO 2024, ce qui va nous permettre, de même que le passage du Tour de France en juillet, de créer une dynamique populaire autour du sport.

> Ce dimanche 5 mars ont lieu les Foulées commentryennes de l'USPC Athlétisme dans le cadre des championnats départementaux, à partir de la place du 14 Juillet à 14h. Le dimanche 26 mars, se tiendra la randonnée du comité de jumelage, à partir de 8h30 pour le VTT et de 13h pour les randos pédestres, départ du Forum. Enfin le prix de la Brande de Commentry cycliste s'élancera le 12 mars prochain de la rue de l'Embarcadère.

QUESTIONS DIVERSES DU GROUPE MINORITAIRE

Question 1 : Mr le Maire, le 15 Septembre 2022 les riverains de l'espace François MITERRAND et les associations utilisatrices concernées par un projet sur ce site étaient conviés afin de discuter de la faisabilité et de l'utilité de ce dernier. 6 mois plus tard où en est-on ? Il avait pourtant été convenu de se revoir après ce rendez-vous car des idées avaient été avancées sur un éventuel emplacement et sa faisabilité.

Réponse : Dans le cadre de la concertation, les riverains ont exprimé leur désaccord avec le projet de création d'une plaine de jeu sur l'emprise longeant l'actuel stade synthétique, zone qui était prévue pour un tel équipement depuis plusieurs années.

À la suite de cette rencontre, le déplacement du projet de terrain sur une autre zone boisée a été mis à l'étude.

Dans le même temps, et à l'écoute des réserves des riverains, les clubs de football et de rugby ont indiqué que leurs besoins prioritaires étaient pour le football la création d'un nouveau club house, et pour le rugby un soutien d'équipement pour leur local. C'est ce que nous vous proposerons d'acter au budget 2023, et ce que nous avons engagé en termes de demandes de subventions, pour le club house, au conseil de décembre 2022.

Le projet de plaine de jeu sur l'emprise demandée par les riverains entraînerait une hausse du coût de réalisation, et risque de pénaliser d'autres activités sportives qui ont lieu dans le bois de l'Agora (cross, parcours d'orientation), parfois d'ampleur régionale ou nationale.

Question 2 : Puisque vous avez décidé de ne plus organiser des réunions préparatoires au Conseil Municipal, la modification du règlement intérieur étant faite, les Elus du Groupe "Pour Commentry, évidemment" vous posent la question écrite qui appelle une réponse avant l'examen du point 3. En effet le projet de délibération propose de conclure un avenant avec la Société "Les Fils de madama Géraud" pour l'organisation de la braderie du 21 mai prochain.

1°) Dans un premier temps, il convient de rappeler que dans le passé la braderie s'organisait sans recours à une procédure extérieure, grâce au bénévolat des membres de l'OMPAC et des Elus Municipaux.

2°) Les commerçants commentryens devront-ils s'acquitter également des droits de places ?

3°) Qui bénéficiera de cette recette ?

Réponse : La tenue du Conseil municipal permet aux élus de s'exprimer et de poser des questions lors de l'étude des délibérations. Les services, via le cabinet du Maire, sont en capacité de donner les précisions utiles lorsqu'elles sont communicables et sollicitées par les élus. Ces questions n'entrent pas dans le cadre des questions diverses mais des discussions des délibérations. Il convient de préciser qu'il y a eu deux commissions générales en deux semaines.

Question 3 : Dans les documents du Rapport d'orientations Budgétaires, aucun élément ne semble indiquer les rétrospectives et perspectives du fond de roulement. Nous vous serions reconnaissants de nous fournir les éléments de réponse avant l'examen du point 5.

Réponse : *Le fonds de roulement prend toujours un S. On parle de prospective et non de perspective.*

Le rapport d'orientation budgétaire a fait l'objet d'une présentation complète en commission générale. Le fonds de roulement n'apparaissait effectivement pas. Il a été communiqué lors de l'étude de la délibération et sera annexé au ROB. Il s'agit de données de début d'exercice, qui confirment la bonne santé budgétaire de la collectivité malgré les hausses de prix et du point d'indice

FONDS DE ROULEMENT *en début d'exercice*

RÉTROSPECTIVE					PROSPECTIVE		
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 667 328,79	3 646 518,04	5 956 320,42	4 706 584,97	4 571 595,78	3 693 416,82	6 312 088,726	5 692 916,904